



# Projet Octopus

pour soutenir la mise en œuvre de la  
Convention de Budapest sur la cybercriminalité et ses protocoles

Version 30 janvier 2023

## Conférence sur xénophobie et racisme commis par le biais de systèmes informatiques

Strasbourg, France, 30-31 janvier 2023

Tenue à l'occasion du 20<sup>ème</sup> Anniversaire du premier Protocole Additionnel à la  
Convention sur la cybercriminalité

en coopération avec la Présidence islandaise du Comité des Ministres du Conseil de  
l'Europe

### Agenda

#### Contexte

La montée de la xénophobie et du racisme commis par le biais de systèmes informatiques est devenue une préoccupation majeure pour les gouvernements, les organisations de la société civile et l'industrie technologique du monde entier.

Les discours de haine en ligne peuvent alimenter la violence et la discrimination, avoir un impact néfaste et dévastateur sur les victimes et les communautés, et saper les valeurs d'inclusion et de respect.

Les liens étroits avec diverses formes de violence, y compris la cyberviolence, le terrorisme, l'agression russe en cours contre l'Ukraine, suggèrent que les discours de haine en ligne peuvent contribuer à une culture de la violence et de l'intolérance qui peut également se transformer en violence et en abus hors ligne. Dans certains cas, le discours de haine peut même ouvrir la voie à un génocide, à des crimes contre l'humanité ou à des crimes de guerre. Les plateformes en ligne et les médias sociaux posent des problèmes spécifiques. Par exemple, leur mauvaise utilisation peut être un facteur essentiel contribuant à la radicalisation et au recrutement de terroristes, ainsi qu'à la diffusion de la propagande terroriste.

La lutte contre la xénophobie et le racisme commis par le biais de systèmes informatiques est un élément important des efforts déployés pour combattre ces formes de violence et créer un environnement en ligne et hors ligne plus sûr et plus ouvert.

Dans de nombreux pays, il existe des lois et des règlements qui criminalisent certaines formes de discours de haine en ligne et traitent des crimes de haine, et il est important que ces lois soient appliquées efficacement. Cela peut impliquer la formation des forces de l'ordre et d'autres professionnels de la justice pénale sur la manière d'identifier et d'enquêter sur les crimes et les discours de haine, ainsi que la collaboration avec les organisations communautaires et les groupes de défense pour s'assurer que ces crimes sont signalés et traités.

En même temps, le droit à la liberté d'expression est un droit humain fondamental qui doit être protégé. Déterminer les limites entre le discours de haine et la liberté d'expression peut être une tâche complexe et difficile.

Le premier protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité, également connu sous le nom de protocole sur la xénophobie et le racisme, constitue une étape importante dans la résolution de ces problèmes. Il s'agit d'un traité international qui vise à lutter contre l'utilisation de systèmes informatiques pour commettre des crimes liés à la xénophobie et au racisme.

Ce protocole présente plusieurs avantages :

1. Un cadre juridique plus solide : Le protocole renforce le cadre juridique de la lutte contre la xénophobie et le racisme en ligne en fournissant un cadre clair pour les enquêtes et les poursuites de ces crimes.
2. Renforcement de la coopération internationale : Le protocole encourage la coopération internationale dans les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes liés à la xénophobie et au racisme en ligne, ce qui est particulièrement important compte tenu de la nature transfrontalière de nombre de ces infractions.
3. Une protection accrue pour les victimes : Le protocole contribue à protéger les victimes d'infractions liées à la xénophobie et au racisme en ligne, et définit des mesures visant à garantir qu'elles puissent accéder à la justice et recevoir un soutien.
4. Amélioration de la sensibilisation et de l'éducation : Le protocole contribue à promouvoir la sensibilisation et l'éducation aux méfaits de la xénophobie et du racisme commis par le biais de systèmes informatiques, et encourage le développement de mesures visant à prévenir ces formes de haine.

Dans l'ensemble, le premier protocole additionnel, en conjonction avec les mécanismes de la convention sur la cybercriminalité et son deuxième protocole additionnel relatif au renforcement de la coopération et à la divulgation des preuves électroniques, constitue une boîte à outils précieuse pour lutter contre l'utilisation de systèmes informatiques pour commettre des crimes liés à la xénophobie et au racisme en ligne, contribuer à promouvoir la justice, garantir les droits de l'homme, protéger les droits des victimes et assurer la justice et l'équité dans le cyberspace.

Cette année marque le 20<sup>e</sup> anniversaire du premier protocole additionnel et offre l'occasion de réfléchir aux progrès réalisés dans la lutte contre la xénophobie et le racisme commis par le biais de systèmes informatiques, ainsi qu'aux défis qui subsistent.

## Objectif

L'objectif de cette conférence est de renforcer les politiques, la coopération et les capacités de la justice pénale contre la xénophobie et le racisme en ligne et de fournir des orientations pour la mise en œuvre du protocole sur la xénophobie et le racisme.

## Résultats escomptés

- Meilleure compréhension des dispositions, des avantages et des difficultés de mise en œuvre du premier protocole additionnel ;
- La promotion de la coopération entre les gouvernements, l'industrie technologique et la société civile pour promouvoir un discours en ligne responsable ;
- D'autres orientations sous forme de bonnes pratiques et de recommandations pour faciliter la mise en œuvre du protocole sur la xénophobie et le racisme sont disponibles (contributions à l'étude sur les bonnes pratiques).

## Participants

Cette conférence réunira un groupe diversifié de participants, dont des représentants d'organisations internationales, de gouvernements, de services répressifs, de l'appareil judiciaire, du secteur privé, d'organisations de la société civile, du monde universitaire et d'autres experts dans le domaine des discours de haine en ligne.

## Dispositions administratives

La conférence se déroulera en personne et en ligne via une plateforme dédiée. La participation est gratuite mais soumise à inscription. Les parties intéressées ont été invitées à s'inscrire jusqu'au 23 janvier 2023.

Le lien pour la participation en ligne sera envoyé peu avant l'événement aux seuls participants inscrits. La retransmission en direct sera assurée et disponible sur le [site web de la conférence](#).

Les langues de travail de la conférence sont l'anglais et le français.

De plus amples détails et des mises à jour sur les dispositions administratives seront fournis aux participants inscrits à l'approche de la date de la conférence.

## Agenda

L'heure indiquée se réfère au fuseau horaire CET (Strasbourg)

Premier jour - 30 janvier 2023	
09:00	Inscription
09:30	<b>Bienvenue et remarques d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ragnhildur Arnljótsdóttir, Ambassadeur d'Islande</li><li>▪ Patrick Penninckx, Directeur du Département de la Société de l'Information, Conseil de l'Europe</li></ul>
10:00	<b>Définir le contexte : "Phénomènes et impact de la xénophobie et du racisme en ligne"</b> .  Modérateur : Alexander Seger, Chef de la Division de la cybercriminalité, Conseil de l'Europe  Discours d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Papa Assane Toure - Tendances et défis actuels dans la lutte contre les discours de haine en ligne au Sénégal</li><li>▪ Anastasiia Ponarina, Service de sécurité de l'Ukraine [en ligne] - xénophobie et racisme en ligne dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine</li></ul> Discussion du panel : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Menno Ettema, responsable de programme à l'unité de coopération "No Hate Speech and Anti-Discrimination", département anti-discrimination du Conseil de l'Europe.</li><li>▪ Alexander Brown, professeur associé en théorie politique et juridique, Université d'East Anglia.</li></ul> Session de questions et réponses
11:00	Pause café et photo de famille

11:30	<p><b>Bonnes pratiques et défis dans la mise en œuvre du premier protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité</b></p> <p>Modérateur : Pedro Verdelho, Président du Comité de la Convention sur la cybercriminalité, Portugal</p> <p>Les orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Alexander Seger, Chef de la Division de la cybercriminalité, Conseil de l'Europe - La Convention sur la cybercriminalité et ses protocoles : Cadre juridique pour lutter contre la xénophobie et le racisme en ligne</li> <li>▪ Alexander Brown, expert / auteur de l'étude sur les bonnes pratiques - Présentation des conclusions</li> <li>▪ Elvira Tejada de la Fuente, Bureau du Procureur général d'Espagne</li> <li>▪ Xavier Leonetti, Ministère de la Justice, France [en ligne].</li> </ul> <p>Discussion et séance de questions et réponses</p>
13:00	<p><b>Pause déjeuner</b></p>
14:30	<p><b>Discours de haine et liberté d'expression : critères et limites</b></p> <p>Modérateur de la session : Giulia Lucchese, Conseil de l'Europe</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chara Bakalis, Université d'Oxford Brookes</li> <li>▪ Urska Umek, Conseil de l'Europe</li> <li>▪ Ireneusz Kondak, CEDH</li> <li>▪ Emilar Gandhi, Chargé de la politique de contenu, META</li> <li>▪ Joanna Szymanska, chargée de programme senior, Article 19</li> </ul> <p>Sujets à couvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les cadres juridiques et politiques permettant de lutter contre les discours de haine en ligne</li> <li>▪ l'impact des discours de haine sur la liberté d'expression et le droit à la dignité</li> <li>▪ les meilleures pratiques pour définir les critères et les limites</li> </ul> <p>Session de questions et réponses</p>
16:00	<p><b>Pause café</b></p>
16:20	<p><b>Approches coopératives pour lutter contre la xénophobie et le racisme en ligne</b></p> <p>Modérateur : Alexander Seger, Chef de la Division de la cybercriminalité, Conseil de l'Europe</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nick Bauer, responsable des politiques publiques, Google [en ligne].</li> <li>▪ Johan Friestedt, Secrétaire exécutif de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance.</li> </ul> <p>Sujets à couvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le rôle des différentes parties prenantes dans la xénophobie et le racisme en ligne, notamment le gouvernement, les forces de l'ordre, la société civile et le secteur des technologies.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleures pratiques de collaboration et de partenariat pour lutter contre la xénophobie et le racisme en ligne</li> <li>▪ L'importance d'impliquer des voix et des perspectives diverses dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la xénophobie et le racisme en ligne.</li> <li>▪ Défis et enseignements tirés de la collaboration dans la lutte contre la xénophobie et le racisme en ligne</li> <li>▪ Le rôle des organisations spécialisées, internationales et régionales dans le soutien des efforts de collaboration pour lutter contre les discours de haine en ligne</li> </ul> <p>Session de questions et réponses</p>
17:20	Remarques finales de la première journée
17:30	Fin du premier jour
17:30 - 19:00	<p><b>Réception co-organisée par la Présidence islandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe</b></p> <p>Foyer G03, Agora</p>

Deuxième jour - 31 janvier 2023	
9:30	<p><b>Action de la justice pénale : expérience et défis dans les enquêtes, les poursuites et les jugements concernant la xénophobie et le racisme en ligne</b></p> <p>Modérateur : Pedro Verdelho, Président du Comité de la Convention sur la cybercriminalité, Portugal</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fernanda Teixeira Souza Domingos, Procureur du circuit fédéral, Service fédéral des poursuites, Brésil</li> <li>▪ Samia Elhamdaoui, Magistrat au Parquet, Chef de l'Unité Terrorisme et Crime Organisé à la Présidence du Ministère Public du Royaume du Maroc</li> <li>▪ Ana Minevski, conseillère principale, CIRT, Monténégro</li> <li>▪ Upeksha Madukalpani Sapukotana, département des rédacteurs juridiques Sri Lanka,</li> </ul> <p>La session s'appuiera sur des exemples et des études de cas provenant de différentes régions.</p> <p>Les sujets pourraient inclure les expériences et les défis dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'identification et le suivi des crimes de haine en ligne, y compris le rôle des mécanismes de signalement et la collecte de données</li> <li>▪ recueillir et présenter des preuves dans des affaires de xénophobie et de racisme en ligne</li> <li>▪ élaborer, mettre en œuvre et interpréter des lois et des politiques qui soient efficaces, respectueuses des droits et conformes aux normes internationales (y compris le rôle des décisions judiciaires, de la jurisprudence, etc.)</li> <li>▪ condamnation et autres formes de responsabilité</li> <li>▪ le renforcement de la capacité des autorités de la justice pénale à lutter contre la xénophobie et le racisme (formation et ressources pour les agents des services répressifs et judiciaires),</li> </ul> <p>Discussion interactive avec le public</p>
11:00	Pause café

11:30	<p><b>Guide pour la mise en œuvre du protocole sur la xénophobie et le racisme</b></p> <p>Modérateur : Alexander Seger, Chef de la Division de la cybercriminalité, Conseil de l'Europe</p> <p>Panélistes : représentants des gouvernements, des services répressifs et des autorités judiciaires des Parties au Protocole.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pedro Verdelho, Président du Comité de la Convention sur la cybercriminalité, Portugal</li> <li>• Eirik Trønnes Hansen, Service national d'enquêtes criminelles, Norvège</li> <li>• Xavier Leonetti, Ministère de la Justice, France [en ligne]</li> </ul> <p>Cette session fournira des conseils sur la manière de mettre en œuvre efficacement le protocole sur la xénophobie et le racisme, en se concentrant sur des domaines clés tels que la législation, les garanties, les enquêtes et les poursuites contre la xénophobie et le racisme en ligne, le jugement des cas, la coopération avec les fournisseurs de services et la coopération internationale.</p> <p>Elle prend la forme d'une discussion ouverte avec un public après une brève introduction des sujets par des experts.</p>
12:45	<p><b>Conclusions de la conférence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alexander Seger, Chef de la Division de la cybercriminalité, Conseil de l'Europe</li> <li>• Pedro Verdelho, Président du Comité de la Convention sur la cybercriminalité, Portugal</li> </ul>
13:00	Fin de la conférence

### Contacts au Conseil de l'Europe :

<p><b>Nina Lichtner</b>  Manager de programme  Projet Octopus  Division de la cybercriminalité  <a href="mailto:Nina.lichtner@coe.int">Nina.lichtner@coe.int</a></p>	<p><b>Jan Kralik</b>  Manager de programme  Secrétariat T-CY  Division de la cybercriminalité  <a href="mailto:Jan.kralik@coe.int">Jan.kralik@coe.int</a></p>
--	---